



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 8 septembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h55.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.
Arrivée de Martine COLLETTE à 20h35

Etaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Tiphonie CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, M. Éric GIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S.LESCURE/P.BENOIT ; M.OUDOT/S.KURT ; D.MOULIN/D.GUILLEUX ; M.CART-GRANDJEAN/R.LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N.PERROT ; E.GIRAUD/M.COLLETTE.

Budget annexe Vallon Saint Michel – Décision modificative n°1 – Ouverture de crédits

Dans le cadre du Budget annexe Vallon Saint Michel 2022, il est proposé la décision modificative n°1 suivante :

Un marché concernant les travaux de finition de voirie de ce lotissement a été attribué à l'entreprise BONNEFOY TP pour un montant total de 433 081.80 € HT (tranche ferme + conditionnelle).

Le montant de la tranche ferme s'élève à 359 777.10 € HT (TP Bonnefoy), arrondi à 375 000 € HT en tenant compte d'aléas.

Il s'avère qu'une inscription budgétaire d'un montant de 350 000 € HT est allouée à cette dépense au budget annexe Vallon Saint Michel, ce qui ne permet pas de couvrir entièrement la dépense.

En conséquence, il convient d'ouvrir des crédits complémentaires pour un montant de 25 000 € HT.

Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire.

Un récapitulatif comptable de cette proposition de décision modificative est proposé en annexe de ce point.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Vallon Saint Michel ci-dessus détaillée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/09/2022